**LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°569 en date du 22 Novembre 2021**

Pensée du moment : « ***Un objet quelconque n’a de valeur qu’à proportion du désir ou de l’amour que nous lui portons. Le problème n’est pas de savoir si la vie à un sens, ni lequel, mais si nous l’aimons assez pour qu’elle vaille la peine d’être vécue***. ». André COMTE-SPONVILLE - *C’est chose tendre que la vie*.

 **1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION**

Lors de **l’Instance Paritaire de Négociation (I.P.N.)** qui s’est tenue à Paris le 17 Novembre, le point principal à l’ordre du jour était celui de la **Préfiguration de la future CPPNI de branche (OPH/COOP)** et la discussion sur un projet d’accord permettant de la mettre en place dès que les arrêtés de représentativité seront pris (attendus dans le mois qui vient).

 **2 – NOUVEAUX TEXTES**

Loi n°2021-1485 du 15 Novembre 2021 visant à **réduire l’empreinte environnementale du numérique en France.**

Cette loi comporte 5 Chapitres :

- **Faire prendre conscience aux utilisateurs de l’impact environnemental du numérique.**

– limiter le renouvellement des terminaux.

 – faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux.

– promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores.

- promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires.

Ordonnance n°2021-1490 du 17 novembre 2021 relative à la **promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie.**

**Fixation d’objectifs applicables au renouvellement des véhicules légers, poids lourds et transports collectifs dans les achats publics pour les périodes 2021/2025 et 2026/2030**.

Transposition des obligations en matière de renouvellement de flottes publiques de véhicules avec application au 1.7.2022.

Arrêté du 21 Octobre 2021 (JO 18.11.) relatif au **diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France** métropolitaine.

**Valeurs à retenir pour les émissions de dioxyde de carbone consécutives aux consommations d’énergie et la part des énergies renouvelables et de récupération dans la production de chaleur des réseaux de chaleur ou de froid.**

Avis relatif à **l’indice des prix à la consommation** (JO 19.11.) – **augmentation sur un mois de + 0,7 % et sur une année (octobre) + 2,6 %.**

Cour d’Appel de PARIS – Pôle 4 – arrêt du 12 Octobre 2021 – N°18/21914 – **La sous-location irrégulière mais occasionnelle d’une chambre d’un logement social n’entraine pas automatiquement la résiliation du bail**.

 **3 – L’ACTUALITE IMMEDIATE**

Adoption en première lecture le 4 Novembre 2021 par le Sénat d’une **proposition de loi visant à mettre l’administration au service des usagers**.

Considérant que la loi du 12 Novembre 2013 sur la simplification des relations entre l’Administration et les citoyens avec le **principe du silence qui vaut acceptation**, comporte de très nombreuses exceptions réglementaires, cette proposition porte sur :

-**L’encadrement plus strict des conditions conduisant à l’exclusion du système du silence** qui vaut acceptation (S.V.A.).

-**La fixation à 6 mois du délai maximum** pour répondre par l’administration.

Le Président de la République lors du Congrès des Maires de France le 18 Novembre, a déclaré s’agissant du logement : *« Si nous avons réussi à enclencher une politique globale de rénovation des logements, nous avons, encore aujourd’hui,* ***un problème de construction de logements neufs qui demeure****…Il faut aller vers beaucoup plus de décentralisation. Si l’orientation doit être nationale, la stratégie doit être locale tant les enjeux sont différents selon les territoires*… ».

Pour l’artificialisation des sols et le Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N.) « ***l’objectif n’est pas de stopper toute construction mais de réduire le rythme qui conduisait à détruire un Département tous les 10 ans***… ».

Par un communiqué du 17 Novembre la Ministre de la Transition Ecologique **reporte à 2023 la mise en œuvre de la nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs (R.E.P.)** pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

L’année 2022 sera consacrée à l’établissement des conventions – et donc des financements - avec les Collectivités et les acteurs privés de la gestion des déchets de construction.

La Cour des Comptes publie le 18 Novembre une note intitulée « **Restaurer la cohérence de la politique du logement en l’adaptant aux nouveaux défis**».

-rappel de son positionnement en faveur d’un accès au logement social réservé aux publics les plus modestes. Le modèle du logement social doit évoluer dans ce sens.

-signale qu’un point de + sur certains revenus conduirait à avoir en rotation 50.000 attributions supplémentaires par an.

-concentrer les efforts sur la rénovation énergétique et l’entretien du patrimoine.

-**incitation à réduire la part des financements dans le logement social vu l’état des finances publiques**.

 **4 – LES PROJETS QUI BOUGENT**

Selon **l’Observatoire inter associatif des expulsions des lieux de vie informels** (bidonvilles – squats- caravanes et tentes), **1330 expulsions en un an soit une augmentation de + 23 %**. En parallèle la Délégation Interministérielle à l’accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (D.I.H.A.L.) dans un bilan d’étape le 18 Octobre met en avant des résultats de l’approche « *globale humaine et pragmatique* » qui dénombre **22.189 personnes toutes nationalités confondues bénéficiant de financements**.

La Ministre déléguée à la Ville a annoncé le 17 Novembre un nouveau **report pour l’échéance des CONTRATS DE VILLE (repoussée à fin 2023)**. Elle estime nécessaire ce délai pour redéfinir des priorités et des nouveaux critères de la géographie prioritaire avec les élus locaux, les services déconcentrés, les bailleurs sociaux et les associations.

Le Conseil d’Etat a publié le 16 Novembre une étude intitulée « **Les conditions de ressources dans les politiques sociales : plus de simplicité, plus de cohérence ».**

Au vu de modalités disparates de prise en compte des revenus (RSA – allocation adulte handicapé – minimum vieillesse - prêt à taux zéro - chèque énergie…) **le Conseil préconise 2 types de bases ressources** : la première s’appuyant sur le système fiscal et la seconde concernerait les prestations relevant des familles (RSA – ASPA…).

 **5 - LU POUR VOUS**

***Du logement social temporaire pour les villes « trop HLM »*** (Les Echos 13.11.)

Lancement par la Ministre de la Culture ***d’un Observatoire de l’économie de l’architecture***. Celui-ci étudiera notamment l’adaptation des formations à la réalité du marché du travail de l’architecture (Communiqué du Ministère le 16 Novembre).

***Les inégalités et le taux de pauvreté seraient stables en 2020*** (INSEE. Analyse 70 – 3 Novembre 2021).

Au 1er janvier 2021 ***la France compte 37,2 millions de logements*** (82 % de résidences principales - 55 % de logements individuels). Depuis 15 ans le nombre de résidences principales diminue légèrement au profit des logements vacants (INSEE – Focus 254 – 9 Novembre 2021).

***Héberger c’est loger ? Aux frontières du logement ordinaire*** (Julien Damon sociologue professeur associé à Science Po – Septembre 2021).

***L’APL est maintenant moins favorable aux jeunes actifs mais ce n’est pas forcément*** *par l’APL* ***qu’il faut les aider***. La réforme à fait 1,1 milliards € d’économies (Ministre du logement le 9.11. au Sénat lors du débat sur le projet de loi de finances 2022).